



## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

---

### « Agenda social » du ministère de l'Education nationale FO ne participera pas à la destruction des statuts

La FNEC FP-FO était invitée le 5 avril par la conseillère sociale du ministre en présence de la DGRH à une réunion de présentation de sur l'« agenda social » du ministre.

Force Ouvrière a tout d'abord indiqué que nous n'étions pas demandeurs d'un « agenda social » dans l'éducation nationale. Les réunions de concertations se multiplient, à l'image des chantiers ouverts par le gouvernement. Les personnels n'ont aucune réponse à leurs revendications. A chaque fois le ministre oppose une fin de non-recevoir... et l'annonce d'un nouveau chantier. Après avoir rappelé les votes négatifs au Conseil Supérieur de l'Education, sur ParcoursSup, sur les réformes du baccalauréat et du lycée, FO a réitéré sa demande que le ministre ouvre de véritables négociations sur la base des revendications exprimées depuis plus de 5 mois par l'interfédérale (FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD Education, SNUDEP, UNEF, UNL, SGL).

Mais le ministre Blanquer s'inscrit bien dans les déclarations du Président de la République qui confirme comme ses ministres « nous irons jusqu'au bout » et dans l'éducation nationale, « de la maternelle à l'université », on change tout ! C'est pourquoi, le ministre veut rencontrer les 6 organisations syndicales représentatives début mai pour présenter les différents chantiers de son agenda, dans une logique de « co-construction » des réformes ; les discussions commenceraient tout de suite : il veut aller très vite sans prendre en compte le rejet des contre-réformes!

Le ministère a beau s'en défendre, les axes de travail correspondent pour beaucoup à la logique du document d'orientation adressé aux fédérations de fonctionnaires, « refonder le contrat social ». Ils s'inscrivent également dans la continuité de PPCR, des contre-réformes sur le lycée, sur l'orientation (la régionalisation dans le cadre du SPRO), et de la réforme de la formation professionnelle (mise en place du CPF).

Ainsi le ministre veut revoir les conditions de travail et l'indemnitaire des personnels enseignants, psyEN, et d'éducation. Dans le cadre de la réforme de la formation continue, il veut « réfléchir » à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation, c'est-à-dire une individualisation (voire une monétarisation) de la formation, qui serait davantage liée à la mobilité. Dans le cadre de PPCR, le ministère veut aller plus loin en ce qui concerne « l'accompagnement » des personnels. Il veut revoir également la formation initiale : la place du concours, l'attractivité du métier, sans pour autant remettre en question la masterisation, et les mesures PPCR qui tournent le dos à l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il annonce vouloir faire « évoluer les métiers » de tous les personnels, de modifier les règles du mouvement dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Concernant les psyEN-edo, ex-COP, il s'agirait « d'organiser leur travail en EPLE » dans le cadre du plan de fermetures de CIO que vient de décider le gouvernement...

Selon la DGRH, « *Les temps ont changé. On ne reste pas enseignant pendant 40 ans. Donc il faut préparer les personnels à plus de mobilité.* »

Cela éclaire bien les enjeux du « nouveau contrat social » dans la Fonction publique s'il était appliqué à l'Education nationale. Sous prétexte « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents », il faudrait tout réécrire : les missions, les droits et garanties liées aux statuts particuliers de corps, la formation initiale et continue des personnels au service. Tout cela dans le cadre de la transformation-destruction du service public prévu par le « nouveau contrat social », des plans de départ dits « volontaires », de la suppression de 120 000 postes et de la rémunération au mérite. Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO prépare le rapport de force pour bloquer toutes ces mesures.

Le 22 mars les fonctionnaires étaient massivement en grève pour les salaires, les postes et la défense des statuts. Ce même jour les cheminots étaient en grève contre la casse de leur statut et l'ouverture à la concurrence. Ils reconduisent leur grève pour la quatrième fois les 18 et 19 avril. Ne faut-il pas la grève des fonctionnaires avec les cheminots pour faire reculer le gouvernement ?